

Projet participatif « Au fil des rues de Paris »

Transcription des résumés des procès-verbaux des greffiers des Bâtiments

Consignes de saisie

Les répertoires conservés pour la période 1738-1760 se présentent sous la forme de tableau à trois colonnes : **les colonnes de gauche et de droite contiennent des informations** internes au fonctionnement de la chambre des greffiers (nom du greffier, montant de l'acte, date du paiement, etc.) **qui ne nous intéressent pas directement**.

Le travail de **transcription** porte donc **uniquement sur la colonne du milieu**, contenant le descriptif du travail des greffiers et experts de la chambre. Ce descriptif se retrouve sur les documents eux-mêmes, conservés sous forme de minutes (Z/1j/256-Z/1j/1222, 1610-1798), classées par ordre chronologique. Saisir les descriptions des répertoires permet donc de créer un inventaire des procès-verbaux conservés (ou non conservés) et ainsi de pouvoir retrouver des descriptifs de bâtiments présents dans Paris ou dans sa proche banlieue.

La **date** est placée, en règle générale, **au milieu de la page**, et n'est **pas forcément répétée** : seule une nouvelle date sera indiquée. Pour identifier la date de la notice, il faut donc se reporter aux parties supérieures. La date doit être indiquée sous une forme comme « 04/05/1750 ».

Le **descriptif** se trouve **dans la colonne du milieu**. Il commence le plus souvent par les mots suivants :

- « visite et estimation » ;
- « visite » ;
- « alignement » ;
- « transport afin de visite » ;
- « estimation » ;
- « réception d'ouvrages » ;
- « toisé d'ouvrages » ;
- « continuation » ;
- « procès-verbal ».

Parfois, le travail d'expertise sur les biens est long et se tient sur plusieurs jours. Il arrive donc que des notices commencent par « continuation de », pour signifier qu'il s'agit de la suite d'une procédure déjà en cours.

Il faut **écrire tel qu'écrit dans le registre, sans moderniser les termes ou l'orthographe.**

Certaines notices sont barrées, d'autres non. Une case spécifique est prévue pour l'indiquer.

Il faut rédiger **autant de notices que de lignes dans le tableau.**

Les notices contiennent des informations géographiques selon la règle suivante :

- s'il s'agit de biens situés dans Paris intra-muros, le nom de la ville n'est pas mentionné, seul le nom de la rue ou du faubourg est indiqué ;

- s'il s'agit d'une ville hors Paris, alors seul le nom de la ville est mentionné, rarement un nom de rue l'accompagne.

L'**indexation** se fera donc en deux temps :

- s'il s'agit d'un **lieu dans Paris**, il n'est **pas nécessaire d'indiquer le nom de la ville, mais** il faudra indiquer **le nom de la rue** (si plusieurs rues sont mentionnées, indiquer autant d'indexation que nécessaire). Dans le cas des faubourgs de Paris, il arrive que les indications ne correspondent pas au référentiel des rues de Paris. Il faut alors l'indiquer dans la case « Observations » ;

- s'il s'agit d'un **lieu hors Paris**, il faut indexer au **nom de la ville.**

Si des **problèmes de lecture du texte** sont rencontrés, il convient de **l'indiquer dans le champ « Observations »**. Les écritures peuvent être abrégées et cursives, il n'est pas anormal de rencontrer des difficultés.

Liste d'abréviations fréquentes :

« a la req^{te} » = à la requête ;

« ap^{te} » = appartenante ;

« aue » = autre ;

« estimaon » = estimation ;

« fb » = faubourg ;

« m^d » = marchand (le plus souvent) ;

« v^{ve} » = veuve ;

Les couples sont souvent désignés par l'expression « les sieur et dame » qui peut être abrégée « les s. et d. », « s. » pour sieur et « d. » pour dame.

Vocabulaire spécifique :

- jambe étrière = mur de soutien d'un mur supérieur, engagé dans un mur ;
- licitation = vente publique d'un bien meuble ou immeuble généralement pour mettre fin à une indivision, soit après divorce, soit dans le cadre d'une succession

Projet participatif « Au fil des rues de Paris »

Transcription des résumés des procès-verbaux des greffiers des Bâtiments

Exemple (Z/1j/1232)

48 Mangin Cette affaire a été destinée Le 8. Mars 1740 pour honor. sers. de Joubert et de Joubert	An 23. 1740. Continuation de Visite et Estimation de 2 maisons rue St. Jacques et rue Mouffetard la req. des srs. Mariette et de L'Epine et M. F. Goussier laq.	Page 121^{te} Le 18 May 1741 a été alloué à la req. pour luy
Callou Vie Nisipos M. Bakville	Visite de Joubert. Censier. cut de par. Distant pour les minimes. Pignat. de la Nive. lafour M. Guitier Aubry et Delimouze laq.	Page 122 Mars 1741 10. 12. 6 à la requête de M. Bakville
Saperson marais du	Visite prise et Estimation de 2 maisons à faire en une maison rue de la Ville de laffue faubourg de honore ala req. des srs. M. de Vin M. Desbours laq.	Page 123 Janv. 1741.
Callou Vie	An 24. f. Visite et Estimation de 2 maisons rue de la Fonellon pour les srs. Dault et aut. M. Moullie laq.	Page 124 fev. 1741.

Les pages se présentent comme une liste de lignes (ici représentées par des rectangles de différentes couleurs), avec des informations réparties en trois colonnes. Seules les informations de la case centrale sont à saisir (ici représentées par le rectangle orange).

1ere notice :

Date : 23/12/1740

Descriptif : Continuation de visite et estimation de 2 maisons rue Saint-Jacques et rue Mouffetard, à la requête des sieurs Mariette et de L'Epine.

Paragraphe barré : oui.

Indexation, référentiel des rues de Paris : Saint-Jacques (rue) / Mouffetard (rue)

2e notice :

Date : 23/12/1740

Descriptif : Visitte de jambe étrière, cul de sac Bertaut, pour les mineurs Pingart et la veuve Lacourt.

Paragraphe barré : oui.

Indexation, référentiel des rues de Paris : impasse Bertaud

3e notice :

Date : 23/12/1740

Descriptif : Visitte, prisee et estimation de réparations à faire en une maison, rue de la Ville l'Evesque, faubourg Saint-Honoré, à la requête du s. Nesmes (?), marchand de vin.

Paragraphe barré : oui.

Indexation, référentiel des rues de Paris : Ville-l'Evêque (rue de la)

4e notice :

Date : 24/12/1740

Descriptif : Visite et estimation de maisons rue de la Tonnellerie, pour le s. Pailly et autres

Paragraphe barré : oui.

Indexation, référentiel des rues de Paris : Tonnellerie (rue de la)